

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 31

Procurations : 2

Délibération rendue exécutoire le :

L'an deux mille quatorze

le dix février

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

**14 FEV. 2014**  
Convocation du Conseil Municipal en date  
du : 03/02/2014

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Yves QUEMENEUR ayant donné procuration à M. Francis GROSJEAN, M. Francis LE BIAN à Mme Yvonne THOMAS, M. Yves PAGES, Mme Marie-Anne CAMBON-BONAVITA.

Affichage en date du : - **3 FEV. 2014**

Publication de la présente en date du :

**13 FEV. 2014**

Réception en préfecture : **12 FEV. 2014**

Secrétaire de Séance : Mme Virginie GOURVENNEC.

N° 2014-02-06

**Objet : Demande de subvention au Conseil général du Finistère pour la diffusion du spectacle vivant.**

Rapporteur : Gisèle KERDRAON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Mme Gisèle KERDRAON, Maire-adjointe chargée de la Culture, propose au Conseil Municipal de solliciter le concours du Département du Finistère pour aider financièrement à la diffusion du spectacle vivant sur le territoire de la commune de Plouzané : cette aide est modulée selon un taux de 25 % maximum du budget artistique des spectacles programmés ».

Les spectacles concernés pour l'année 2013 sont les suivants :

26/01/2013	Little Lou Tour - Jean Claverie
08/02/2013	"Mémoire" - Cie Ubi
23/03/2013	"Compter jusqu'à 100" - Cie La Rigole
06/04/2013	"Subito !!" 2013 - Cie Impro Infini
28/06/2013	"Primo" - Cie La Pointe du Jour
05/10/2013	Bring's et Users
06/12/2013	"Panique au bois béton" - Soul Béton

Le bilan prévisionnel des actions s'établit de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Budget artistique	17 544,58 €	Billetterie	3 500,00 €
		Commune	10 535,66 €
		Conseil Général	3 508,92 €
TOTAL	17 544,58 €	TOTAL	17 544,58 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

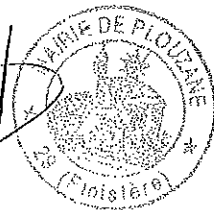
➤ **DECIDE** de solliciter du Conseil Général une subvention pour ces actions,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre toute mesure pour ce faire.

Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 11 février 2014

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20140210-delib2014-02-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2014

Publication : 12/02/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

